



Descriptif Technique

MÉTIER N°N03

CYCLE ET MOTOCYCLE

Soumis par :

Rémi DEMENAI, Expert WorldSkills France





TABLE DES MATIERES

1.	NOM ET DESCRIPTION DU MÉTIER	4
2.	CONNAISSANCES ET PORTÉE DU TRAVAIL.....	5
3.	LE SUJET D'ÉPREUVE.....	6
4.	NOTATION.....	7
5.	EXIGENCES DE SÉCURITÉ LIÉES AU MÉTIER	8
6.	ÉQUIPEMENTS ET MATERIAUX	9



1. NOM ET DESCRIPTION DU MÉTIER

LE NOM DU MÉTIER EST CYCLE ET MOTOCYCLE

DESCRIPTION DU MÉTIER :

Les techniciens motorcycle effectuent des opérations de maintenance, de diagnostic électrique et effectuent la remise en conformité à la suite d'un problème technique donné.

Les techniciens motorcycle doivent savoir entretenir les véhicules, intervenir sur des systèmes électriques de haute technicité et effectuer des opérations de maintenance sur moteur. Les techniciens ont l'obligation d'utiliser les informations techniques du constructeur fournies.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le descriptif technique ne contient que des informations relatives au métier. Il doit donc être utilisé en association avec le règlement des Finales Nationales de la Compétition des Métiers.

2. CONNAISSANCES ET PORTÉE DU TRAVAIL

La compétition est une démonstration et une évaluation des compétences associées avec le métier en question. Le sujet d'épreuve est uniquement composé de travaux pratiques.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

- Le diagnostic des dysfonctionnements électriques des véhicules.
- L'organisation des activités de maintenance.
- La gestion du temps de travail.

CONNAISSANCES THÉORIQUES

Les connaissances théoriques sont requises mais ne seront pas testées à proprement parler :

- Lecture de schémas électriques.
- Utilisation d'outil de diagnostic.
- Connaissance théorique du fonctionnement d'un moteur.

La connaissance des règles et règlements ne sera pas testée.

TRAVAUX PRATIQUES

- Suivi de la procédure du constructeur.
- La maîtrise des outils de maintenance.
- La maîtrise des outils de mesure électrique.
- La maîtrise des outils de contrôle métrologie.
- L'organisation du poste de travail.
- Gestion du temps de travail.
- La cohérence et l'efficacité des hypothèses de diagnostic.

3. LE SUJET D'ÉPREUVE

FORMAT / STRUCTURE DU SUJET D'ÉPREUVE

La compétition sera fractionnée en 6 épreuves :

- EP A : Maintenance de véhicule.
- EP B : Maintenance sur moteur.
- EP C : Diagnostic électrique simple.
- EP D : Diagnostic moteur.
- EP E : Maquette électrique.
- EP F : Diagnostic électrique haute technicité.

Toutes les épreuves auront une durée de 2H, 3H et les candidats tourneront par groupe de 2 sur chaque module de travail.

Chaque candidat participera à 2 ou 3 épreuves par jour et aura 1,5 H de pause pour le déjeuner.

DISTRIBUTION/CIRCULATION DU SUJET D'ÉPREUVE

Le sujet des épreuves ne sera pas communiqué en amont, ni aux candidats, ni aux jurés. Seul l'expert national et son adjoint auront accès au sujet et il pourra être modifié jusqu'à la veille de la compétition. Le détail précis du barème de notation n'est pas communiqué non plus.

4. NOTATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Barème de notation détaillé. Attribution des points par critères.

Le tableau ci-dessous vous permettra de présenter la répartition des points. Le total se fera toujours sur 100.

EPREUVE		Total
A	Maintenance de véhicule	15
B	Maintenance sur moteur	15
C	Diagnostic électrique simple	15
D	Diagnostic moteur	20
E	Maquette électrique	15
F	Diagnostic électrique haute technicité	20
	Total =	100

SPÉCIFICATION D'ÉVALUATION DU MÉTIER

Pour information, les notes seront toujours objectives et correspondent à des tâches réalisées ou non. Aucune note ne sera subjective.

5. EXIGENCES DE SÉCURITÉ LIÉES AU MÉTIER

Tous les candidats doivent porter et utiliser :

- ✓ Des vêtements de protection.
- ✓ Des chaussures de sécurité.
- ✓ Multimètre.

Il sera fourni aux candidats :

- Gants de protection jetables.
- Lunettes de protection.
- Bouchons de protection auditive.

Les candidats peuvent se présenter avec leurs propres EPI.

Les candidats doivent maintenir libre de tout obstacle leur surface de travail et veiller à la garder propre tout au long de l'épreuve.

Le non-respect de ces règles par les candidats pourra provoquer la perte de points.

6. ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX

LISTE D'INFRASTRUCTURES

La liste des infrastructures reprend tous les équipements, matériaux et installations mis à disposition des compétiteurs sur les espaces de concours.

MATÉRIAUX, ÉQUIPEMENTS ET OUTILS QUE LES COMPÉTITEURS APPORTERONT DANS LEUR CAISSE A OUTILS

Chaque poste de travail sera muni d'un établi et d'une table élévatrice ou d'une table de travail selon l'épreuve.

L'ensemble de l'outillage nécessaire à la bonne réalisation des épreuves sera mis à disposition des candidats.

Les outils d'aide au diagnostic seront fournis.

MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS INTERDITS SUR L'ESPACE DE COMPÉTITION

Les candidats ne pourront pas apporter leurs propres caisses à outil.

L'utilisation d'outil de communication est interdite sur l'ensemble de l'espace métier (téléphone portable...).